



PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Information SÉCHERESSE

## Côtes-d'Armor



**À compter du 10 juillet 2026,**

- la zone sud est placée en alerte renforcée ;
- la zone sud-ouest est placée en alerte ;
- le reste du département reste en vigilance.



**Dans la zone en alerte, les principales restrictions d'eau temporaires sont :**

- restrictions horaires pour l'irrigation agricoles selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et golfs de 8h à 20h ;
- interdiction d'arroser des potagers de 10h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries, les façades ou encore les véhicules ;
- interdiction de manœuvrer des vannes (plans d'eau, écluses, ...) sauf autorisation ;
- réduction de la consommation d'eau à usage professionnel.

**Dans la zone en alerte renforcée, les principales restrictions d'eau temporaires sont globalement identiques à celles prévues dans la zone d'alerte mais avec des exigences accrues sur les prélèvements et des plages horaires plus étendues concernant les interdictions.**



Consultez les informations et les arrêtés sur :  
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

VigiEau